

CONTRAT DE PRELEVEMENT A ECHEANCE

pour le paiement des factures d'eau et d'assainissement

(Ce document doit être renvoyé complété et signé par mail à **abonne@eauouestessonne.fr** ou par courrier)

1) TITULAIRE(S) DU CONTRAT

Civilité : M Mme M et Mme MM Mmes Indivision Autre

Qualité de l'abonné : Propriétaire Locataire Occupant Autre :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Ville de naissance : Département :

Téléphone : E-mail (pour l'envoi des factures) :

Adresse du point de comptage

N° et rue :

Code postal : Ville :

Numéro du compteur d'eau :

2) ADHESION AU PRELEVEMENT A ECHEANCE DE LA FACTURE D'EAU POTABLE

Les abonnés ont la possibilité de régler leur facture d'eau et d'assainissement par prélèvement à échéance sur facture. Cette démarche peut être effectuée dans l'Espace Abonné en ligne sur le site internet www.eauouestessonne.fr, par mail ou par courrier.

Le présent contrat doit être complété, signé et retourné à la Régie Publique Eau Ouest Essonne par mail à abonne@eauouestessonne.fr ou par courrier, accompagné d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au format IBAN.

L'abonné recevra ensuite un mandat SEPA à vérifier et à signer, puis à renvoyer à la Régie Publique Eau Ouest Essonne par mail ou par courrier.

Le contrat de prélèvement ne sera validé et effectif qu'à réception par la Régie Publique Eau Ouest Essonne dudit mandat SEPA.

L'abonné recevra deux factures par an sur lesquelles figureront les dates de prélèvement.

Les factures sont mises à disposition uniquement dans l'espace abonné (pas d'envoi papier). L'abonné s'engage à fournir une adresse mail valide lui permettant de recevoir une alerte dès l'émission d'une nouvelle facture.

Pour recevoir les factures au format papier, cocher la case ci-contre :



3) CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES

Pour tout changement de coordonnées bancaires, l'abonné devra transmettre un RIB par mail ou par courrier ou via son espace abonné. L'abonné recevra ensuite un mandat SEPA à vérifier et à signer, puis à renvoyer à la Régie Publique Eau Ouest Essonne par mail ou par courrier.

Le changement de RIB ne sera validé et effectif qu'à réception par la Régie Publique Eau Ouest Essonne dudit mandat SEPA.

4) ECHEANCES IMPAYEES

Tout prélèvement rejeté ne sera pas représenté.

L'échéance impayée devra être régularisée dans les meilleurs délais auprès de la Régie Publique Eau Ouest Essonne, par tout autre moyen de paiement proposé par la Régie.

5) RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Sauf avis contraire de la part de l'abonné et en l'absence de changement de domicile, le contrat de prélèvement à échéance sera automatiquement reconduit l'année suivante.

En cas de déménagement dans une commune du périmètre de la Régie, l'abonné devra souscrire un nouveau contrat de prélèvement à échéance pour son nouveau logement.

6) FIN DU CONTRAT

L'abonné pourra mettre fin au contrat de prélèvement par simple demande écrite (mail ou courrier) auprès de la Régie Publique Eau Ouest Essonne.

PIECE À FOURNIR :

✓ RIB

Fait à, le

Signature(s) (du ou des demandeurs)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des redevances de consommation d'eau et d'assainissement. Le destinataire de ces données est le Syndicat des Eaux Ouest Essonne. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier au Syndicat des Eaux Ouest Essonne, 24 rue du Général Leclerc - 91470 FORGES LES BAINS. Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.